

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 28792 Numéro SIREN : 824 521 173 Nom ou dénomination : RAM Gestion

Ce dépôt a été enregistré le 31/08/2021 sous le numéro de dépôt 93737



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

RAM Gestion S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020
RAM Gestion S.A.S.
3, rue de Messine - 75008 Paris
Ce rapport contient 23 pages
Référence : AB-212-34

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

RAM Gestion S.A.S.

Siège social : 3, rue de Messine - 75008 Paris
Capital social : €.20 000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'attention de l'Associé unique de la société RAM Gestion S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société RAM Gestion S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le Rapport de Gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'Associé Unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 7 mai 2021

KPMG S.A.

Arnaud Bourdeille
Associé

Désignation : RAM GESTION
 Adresse : 3, rue de Messine - 75008 PARIS
 N°SIRET : 824 521 173 00016

Durée N : 12
 Durée N-1 : 12

Rubriques		Montant brut	Amort. Prov.	31/12/2020	31/12/2019
Capital souscrit non appelé	I AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement	AB		AC		
Frais de développement	CX		CQ		
Concessions,brevets,droits similaires	AF		AG		
Fonds commercial (1)	AH		AI		
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
Avances,acomptes immob. Incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	AN		AO		
Constructions	AP		AQ		
Installations techniq., matériel, outillage	AR		AS		
Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
Immobilisations en cours	AV		AW		
Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations par mise en équivalence	CS		CT		
Autres participations	CU	0	CV	0	0
Créances rattachées à participations	BB	0	BC	0	0
Autres titres immobilisés	BD		BE		
Prêts	BF		BG		
Autres immobilisations financières	BH		BI		
TOTAL II	BJ	0	BK	0	0
STOCKS ET EN-COURS					
Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En-cours de production de biens	BN		BO		
En-cours de production de services	BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
Marchandises	BT		BU		
Avances,acomptes versés/commandes	BV		BW		
CREANCES					
Créances clients & cptes rattachés (3)	BX		BY		
Autres créances (3)	BZ	46	CA	46	250
Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS					
Valeurs mobilières de placement (dt actions propres)	CD		CE		
Disponibilités	CF	14 908	CG	14 908	17 379
COMPTES DE REGULARISATION					
Charges constatées d'avance (3)	CH		CI		
TOTAL III	CJ	14 954	CK	14 954	17 629
Frais émission d'emprunts à étaler	IV CW				
Primes rembours des obligations	V CM				
Ecart de conversion actif	VI CN				
TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	14 954	1A	14 954	17 629

Désignation : RAM GESTION

Rubriques		31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel (1) (dont versé : 20 000,00)	DA	20 000	20 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	DB		
Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence : EK)	DC		
Réserve légale (3)	DD		
Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
Réserves réglementées (3) (dont rés. prov. cours B1)	DF		
Autres réserves (dont achat d'œuvres orig. EJ)	DG		
Report à nouveau	DH	(4 584)	(16)
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(2 693)	(4 568)
acompte sur dividendes			
Subventions d'investissements	DJ		
Provisions réglementées	DK		
TOTAL I	DL	12 723	15 416
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées	DN		
TOTAL II	DO		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	DP		
Provisions pour charges	DQ		
TOTAL III	DR		
DETTES (4)			
Emprunts obligataires convertibles	DS		
Autres emprunts obligataires	DT		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
Emprunts, dettes fin. divers (dont emp. participatifs EI)	DV		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 231	2 213
Dettes fiscales et sociales	DY		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA		
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL IV	EC	2 231	2 213
Ecart de conversion passif	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	14 954	17 629

Désignation : RAM GESTION

Rubriques	France		Exportation			31/12/2020	31/12/2019
Ventes de marchandises	FA		FB		FC		
Production - biens	FD		FE		FF		
ventue - services	FG		FH		FI		
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	FJ		FK		FL		
Production stockée					FM		
Production immobilisée					FN		
Subventions d'exploitation					FO		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)					FP		
Autres produits (1) (11)					FQ		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)					I FR		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS		
Variation de stock (marchandises)					FT		
Achats matières premières, autres approvisionnements (et droits de douane)					FU		
Variations de stock (matières premières et approvisionnements)					FV		
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)					FW	(2 684)	(4 393)
Impôts, taxes et versements assimilés					FX	(9)	(175)
Salaires et traitements					FY		
Charges sociales (10)					FZ		
DOTATIONS D'EXPLOITATION							
Sur immobilisations : - dotations aux amortissements					GA		
- dotations aux provisions					GB		
Sur actif circulant : dotations aux provisions					GC		
Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
Autres charges (12)					GE	0	(0)
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4)					II GF	(2 693)	(4 568)
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(2 693)	(4 568)
OPERATIONS EN COMMUN							
Bénéfice attribué ou perte transférée					III GH		
Perte supportée ou bénéfice transféré					IV GI		
PRODUITS FINANCIERS							
Produits financiers de participations (5)					GJ	0	0
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
Différences positives de change					GN		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS					V GP	0	0
Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ		
Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
Différences négatives de change					GS		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES					VI GU		
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	0	0
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(2 693)	(4 568)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion					HA		
Produits exceptionnels sur opérations en capital					HB		
Reprises sur provisions et transferts de charges					HC		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (7)					VII HD		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)					HE		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital					HF		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions					HG		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (7)					VIII HH		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)					HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise					IX HJ		
Impôts sur les bénéfices					X HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)					HL	0	0
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)					HM	(2 693)	(4 568)
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)					HN	(2 693)	(4 568)

COMPTES INDIVIDUELS

RAM GESTION SAS

EXERCICE 2020

ANNEXE

TABLE DES MATIERES

1. PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET FAITS MARQUANTS :	4
1.1. Présentation de l'activité	4
1.2. Faits marquants	4
1.3. Evènements Post Clôture	4
2. CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2020	5
2.1. Répartition du capital	5
2.1.1. Capital Social	5
2.1.2. Primes et report à nouveau	5
2.2. Variation des capitaux propres	6
3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	7
3.1. Immobilisations corporelles et incorporelles	7
3.2. Immobilisations financières	7
3.3. Créances	7
3.4. Conversion des monnaies étrangères	8
3.5. Intérêts et commissions bancaires	8
4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF	9
4.1. Immobilisations corporelles et incorporelles	9
4.2. Immobilisations financières	9
4.3. Créances auprès de la clientèle	9
4.4. Autres créances	9
4.5. Valeurs Mobilières	9
4.6. Disponibilités	9
4.7. Charges constatées d'avance	9
4.8. Ecart de conversion	10
5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF	11
5.1. Capitaux propres	11
5.2. Provisions	11
5.3. Dettes	11
5.3.1. Emprunts et dettes financières diverses	11
5.3.2. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11
5.3.3. Dettes fiscales et sociales	11

5.3.4. Autres dettes	11
5.4. Produits constatés d'avance	11
5.5. Ecart de conversion	11
6. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	12
6.1. Revenus d'exploitation.....	12
6.1.1. Prestations.....	12
6.1.2. Autres produits.....	12
6.2. Produits financiers.....	12
6.3. Produits exceptionnels.....	12
6.4. Charges d'exploitation	12
6.4.1. Autres achats et charges externes	12
6.4.2. Impôts, taxes et versement assimilés	12
6.4.3. Frais de personnel	13
6.4.4. Amortissements et provisions.....	13
6.4.5. Autres charges.....	13
6.5. Charges financières	13
6.6. Charges exceptionnelles.....	13
6.7. Participation des salariés.....	13
6.8. Impôts sur les sociétés	13
7. AUTRES INFORMATIONS	14
7.1. Identité société mère	14
7.2. Passif social.....	14
7.2.1. Effectifs moyens	14
7.2.2. IFC.....	14
7.3. Honoraires de CAC	14
7.4. Engagements hors bilan	14
7.5. Echancier des Créances et Dettes	15

1. PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET FAITS MARQUANTS :

1.1. Présentation de l'activité

Notre Société est une filiale à 100% de Rothschild & Co Gestion.

1.2. Faits marquants

Impact de l'épidémie de la COVID-19 sur l'activité et le résultat de l'exercice 2020

La priorité du Groupe RMM depuis le début de la crise liée à la COVID-19 est la sécurité et le bien-être des collaborateurs et les besoins de ses clients. RMM et ses filiales ont rapidement mis en place un système de travail entièrement à distance pour la grande majorité des collaborateurs sans impact majeur sur la productivité. Par ailleurs, le Groupe RMM a engagé des actions visant à limiter les impacts défavorables de la crise COVID-19. Dans ce contexte, l'impact global sur le chiffre d'affaires est non significatif, l'activité demeurant au niveau de 2019. Les surcoûts liés à cette crise sanitaire (distanciation sociale et mesures d'hygiène renforcées), compensés par des économies (déplacements) n'impactent pas le résultat opérationnel significativement.

1.3. Evènements Post Clôture

Aucun évènement particulier remettant en cause la sincérité et l'image fidèle des états financiers au 31 décembre 2020 n'est intervenu depuis le 1er janvier 2021.

2. CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2020

2.1. Répartition du capital

2.1.1. Capital Social

Le capital est composé de 200 actions de 100 euros de valeur nominale :

Parts :

Rothschild & Co Gestion	200 parts
Total	200 parts

	2019	2020
<u>Capital social :</u>	20 000	20 000

2.1.2. Primes et report à nouveau

Primes d'émission, de fusion, d'apport :

Néant

Autres Réserves :

Néant

Report à nouveau :

	2019	2020
Report à nouveau :	- 16	- 4 584

2.2. Variation des capitaux propres

	Capital	Réserves	Primes	RAN	Acompte sur dividendes	Résultat	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2019	20 000	-	-	-16	-	-4 568	15 416
Affectation du résultat		-	-	-4 568	-	4 568	-
Résultat au 31 décembre 2020						-2 693	-2 693
Capitaux propres au 31 décembre 2020	20 000	-	-	-4 584	-	-2 693	12 723

3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03, modifié par les règlements 2015-06 et 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC). Les principes de fond et de forme retiennent les critères relatifs aux dispositions des articles L123-12 à L123-23 du code de commerce.

Les comptes annuels sont présentés en euros.

3.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont inscrites au coût d'acquisition sous déduction des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés sur la valeur d'entrée des immobilisations dans le patrimoine selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées suivantes :

Agencements, installations	7 à 10 ans
Matériel informatique et logiciels	1 à 5 ans
Matériel de bureau	4 à 7 ans
Matériel de transport	4 à 5 ans
Mobilier	5 à 10 ans

3.2. Immobilisations financières

Les titres de participation :

Les titres de participation figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Lorsque la valeur d'usage des participations est inférieure à leur valeur d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les titres de placement et d'investissement :

Les titres de placement sont acquis avec l'intention de les détenir pendant une durée supérieure à six mois ; ils sont valorisés au prix de revient, l'éventuelle surcote ou décote étant amortie sur la durée de vie restant à courir.

Une provision pour dépréciation est constatée par ensemble homogène si, après prise en compte des éventuels contrats de couverture, le prix de revient est supérieur au prix de marché ; les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres d'investissement sont des titres à revenu fixe et à échéance déterminée acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à leur échéance, et sont couverts par des ressources globalement adossées en durée et montant, protégées du risque de taux. Ils sont valorisés au prix de revient, l'éventuelle surcote ou décote étant amortie sur la durée de vie restant à courir.

3.3. Créances

En application des règles générales du PCG, les créances sont retenues pour leur valeur nominale et, par prudence, une dépréciation est constituée lorsqu'apparaît une perte probable.

3.4. Conversion des monnaies étrangères

Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis en euros aux cours de change officiels à la date de fin d'exercice. Les positions sont réévaluées chaque mois en appliquant les cours de change en vigueur à ce moment. Les transactions en devises sont converties au cours du jour de l'opération.

3.5. Intérêts et commissions bancaires

Les intérêts sont enregistrés au compte de résultat prorata temporis.

En revanche, les commissions sont enregistrées pour l'essentiel, selon les critères :

- La date d'exigibilité
- La date d'encaissement
- Les commissions qui rémunèrent un service continu, sont établies prorata temporis sur la durée de la prestation rendue, celles qui concernent les commissions et frais liés à l'octroi des crédits sont traitées conformément au règlement de l'ANC 2014-07.

4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

4.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Néant

4.2. Immobilisations financières

Ram Gestion détient un titre de Rothschild & Co Asset Management Europe d'une valeur de 0,01euro.

La créance rattachée à ce titre est de 0.19 euros pour l'exercice 2020.

4.3. Créances auprès de la clientèle

Néant

4.4. Autres créances

	2019	2020
Comptes fournisseurs débiteurs :	250	46
Total	250	46

4.5. Valeurs Mobilières

Néant

4.6. Disponibilités

	2019	2020
Compte courant R.M.M. :	-	14 908
Compte courant à l'extérieur :	17 379	-
Total	17 379	14 908

4.7. Charges constatées d'avance

Néant

4.8. Ecart de conversion

Néant

5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

5.1. Capitaux propres

Cf point 2.

5.2. Provisions

Néant

5.3. Dettes

5.3.1. Emprunts et dettes financières diverses

Néant

5.3.2. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

	2019	2020
Fournisseurs divers - factures non parvenues :	2 213	2 231
Total	2 213	2 231

5.3.3. Dettes fiscales et sociales

Néant

5.3.4. Autres dettes

Néant

5.4. Produits constatés d'avance

Néant

5.5. Ecart de conversion

Néant

6. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

6.1. Revenus d'exploitation

6.1.1. Prestations

Néant

6.1.2. Autres produits

Néant

6.2. Produits financiers

Les dividendes reçus des participations sont comptabilisés dès que leur paiement a été décidé par l'organe compétent. Ils sont enregistrés en produits financiers. Ils sont enregistrés en produits financiers pour 0.19 euros en 2020 contre 0.17 euros en 2019.

6.3. Produits exceptionnels

Néant

6.4. Charges d'exploitation

6.4.1. Autres achats et charges externes

	2019	2020
Matières et fournitures :	-	203
Honoraires :	1 800	360
Honoraires des commissaires aux comptes (contrôle légal) :	1 853	1 871
Autres charges d'exploitation :	740	250
Total	4 393	2 684

6.4.2. Impôts, taxes et versement assimilés

	2019	2020
Autres :	175	9
Total	175	9

6.4.3. Frais de personnel

Néant

6.4.4. Amortissements et provisions

Néant

6.4.5. Autres charges

Non significatif

6.5. Charges financières

Néant

6.6. Charges exceptionnelles

Néant

6.7. Participation des salariés

Néant

6.8. Impôts sur les sociétés

Néant

7. AUTRES INFORMATIONS

7.1. Identité société mère

Néant

7.2. Passif social

7.2.1. Effectifs moyens

Néant

7.2.2. IFC

Néant

7.3. Honoraires de CAC

Le montant total des honoraires des Commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice relatifs aux services autres que la certification des comptes et à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées à l'article 833-14 du PCG sont les suivants :

- Honoraires comptabilisés au titre du contrôle légal des comptes (tva non déductible incluse) : 1 871 euros.
- Honoraires comptabilisés au titre des services autres que la certification des comptes (tva non déductible incluse) : 0 euro.

7.4. Engagements hors bilan

Néant

7.5. Echancier des Créances et Dettes

CREANCES ET DETTES	MONTANT	PERIODE D'EXIGIBILITE		
		Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
CREANCES				
Créances rattachées à des participations	0	0		
Créances diverses	46	46		
TOTAL DES CREANCES	46	46	-	-
DETTES				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 231	2 231		
TOTAL DES DETTES	2 231	2 231	-	-

RAM Gestion

Société par actions simplifiée au capital de € 20 000

3, rue de Messine 75008 Paris

824 521 173 RCS Paris

(la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 26 MAI 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six mai, à dix heures, le soussigné Monsieur Alexandre de Rothschild, agissant en qualité de Président dûment habilité à l'effet de représenter la société Rothschild & Co Gestion, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 3, rue de Messine – 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 537 770 943, associé unique de RAM Gestion (ci-après "l'Associé Unique") :

1) rappelle être appelé à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,

2) reconnaît avoir été mis en possession, en temps opportun, des documents suivants :

- le rapport de gestion du Président sur l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 (incluant les comptes annuels),
- le projet des décisions,

3) constate que KPMG SA, commissaires aux comptes titulaires, a été régulièrement informé par courrier électronique en date du 11 mai 2021, conformément à l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 *portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées générales [...] en raison de l'épidémie de covid-19*, telle que modifiée par l'ordonnance n° 2020-1497 du 2 décembre 2020 et dont les dispositions ont été prorogées jusqu'au 31 juillet 2021 par le décret n° 2021-255 du 9 mars 2021,

4) adopte les décisions suivantes :

Première décision – Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'Associé Unique, ayant pris connaissance des termes :

- du rapport de gestion du Président sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2020, et
- du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020,

approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ainsi qu'ils lui sont présentés, faisant ressortir une perte de 2 692,84 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports,

prend acte de l'absence de charges visées à l'article 39 (4) du Code général des impôts au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, et

donne en conséquence quitus au Président de l'exécution de son mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Deuxième décision – Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'Associé Unique décide, conformément à la proposition du Président, d'affecter le résultat de l'exercice 2020 de la façon suivante :

Tableau 1. Affectation du résultat de l'exercice 2020		
Résultat de l'exercice 2020	€	(2 692,84)
Report à nouveau antérieur	€	(4 583,75)
Bénéfice distribuable	€	(7 276,59)
Affectation :		
- Report à nouveau	€	(7 276,59)
Total	€	(7 276,59)

La perte de 7 276,59 € est portée au report à nouveau.

Il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Troisième décision – Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport de gestion du Président sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2020, prend acte du fait qu'aucune convention visée à l'article L.227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

DocuSigned by:

 70EABC969E78429...

Rothschild & Co Gestion

Par : Alexandre de Rothschild, Président.